

2M FIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 boulevard de l'Industrie
31170 TOURNEFEUILLE

Société en cours de constitution

NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés :

La société HOLDING MEDIAMOLE, SAS au capital de 100 euros,
ayant son siège social au 27 boulevard de l'Ouest, 31770 COLOMIERS,
inscrite au RCS de TOULOUSE sous le numéro 993 237 346,
représentée par Monsieur Michael MEDIAMOLE agissant en qualité de Président,

La société HOLDING MAXIME, SAS au capital de 100 euros,
ayant son siège social au 27 boulevard de l'Ouest, 31770 COLOMIERS,
inscrite au RCS de TOULOUSE sous le numéro 993 209 220,
représentée par Monsieur Maxime MEDIAMOLE agissant en qualité de Président,

Seuls associés de la Société 2M FIT en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, le 14 novembre 2025, à 10 heures, au siège social, pour désigner d'un commun accord les premiers gérants.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la Société :

- Monsieur Michael MEDIAMOLE,

MM
MM

demeurant 36 chemin du Garoussat, 31770 COLOMIERS,
né le 24/10/1992 à TOULOUSE (31),
de nationalité française,
pour une durée illimitée.

- Monsieur Maxime MEDIAMOLE,
demeurant 27 boulevard de l'Ouest, 31770 COLOMIERS,
né le 22/10/1997 à TOULOUSE (31),
de nationalité française,
pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Les Gérants déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DES GERANTS

Les fonctions de la Gérance, Messieurs Mathieu ALBORS et Serge CARA, ne seront pas rémunérées pour l'année civile 2025, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les Gérants auront en revanche droit au remboursement de leurs frais.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs aux Gérants de la Société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

mn

mn

demeurant 36 chemin du Garoussal, 31770 COLOMIERS,
né le 24/10/1992 à TOULOUSE (31),
de nationalité française,
pour une durée illimitée.

- Monsieur Maxime MEDIAMOLE,
demeurant 27 boulevard de l'Ouest, 31770 COLOMIERS,
né le 22/10/1997 à TOULOUSE (31),
de nationalité française,
pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Les Gérants déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DES GERANTS

Les fonctions de la Gérance, Messieurs Mathieu ALBORS et Serge CARA, ne seront pas rémunérées pour l'année civile 2025, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les Gérants auront en revanche droit au remboursement de leurs frais.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs aux Gérants de la Société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

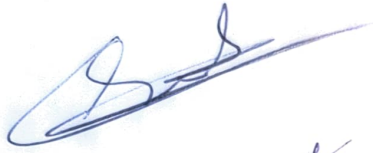
mn

mn

Fait à TOURNEFEUILLE.

Le 14 novembre 2025.

En trois exemplaires dont un pour l'exécution des formalités légales.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a long horizontal stroke.A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'H' or similar character with a vertical stroke through it.